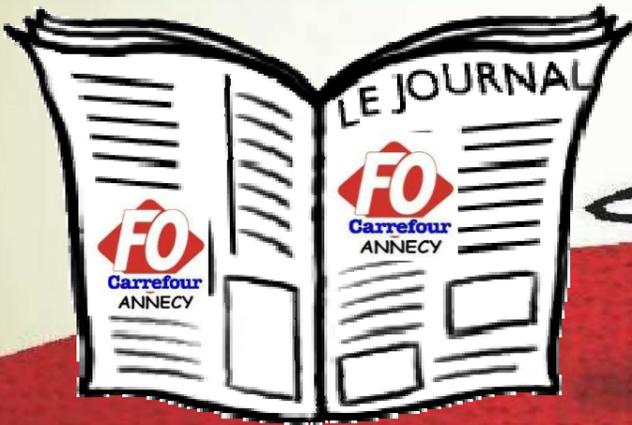


CARREFOUR

ANNECY



3EME NUMERO DU JOURNAL DU SYNDICAT FORCE OUVRIERE CARREFOUR ANNECY SEPTEMBRE 2013



MANIFESTATION LE MARDI 10 SEPTEMBRE 2013
RENDEZ-VOUS A 14H00 DEVANT LA PREFECTURE
D'ANNECY



FORCE OUVRIERE CARREFOUR ANNECY
Rédaction-Administration :
Fo Carrefour Anancy
134, Avenue de Genève
74009 Anancy Cedex
TEL :04.50.10.75.79
Email : Fo-carrefour-anancy@orange.fr
Site : www.fo-carrefour-anancy.info
Facebook : Force-Ouvrière Carrefour Anancy
Directeur de Publication : Leonard Bordignon
Rédacteur en chef : Yohan Guillermin

www.fo-carrefour-anancy.info
SEPTEMBRE 2013

LES DELEGUES DU PERSONNEL, DU COMITE ENTREPRISE ET DU CHSCT



LEONARD BORDIGNON
(Délégué syndicale,
Délégué du personnel titulaire)



DANIEL VERCIN(nommé au CHSCT)



ABEL AWLISHIE
(Délégué du personnel suppléant)



LAURENT FELLAHI
(Représentant au CHSCT)



JACQUES BERTHELIER

(ELUS TITULAIRE AU CE)



BRUNO RUBBAT DU MERAC
(REPRESENTANT SYNDICALE AU CE)



YOHAN GUILLERMIN

(ELUS SUPPLEANT AU CE)

JOURNEE GREVES ET MANIFESTATIONS LE
MARDI 10 SEPTEMBRE POUR LES
RETRAITES(dossier spéciale)

Retraites

10 septembre 2013

une date à bloquer

Le gouvernement remet le dossier retraites sur la table, en particulier pour répondre aux exigences européennes. Les retraites font ainsi partie du programme d'ajustement budgétaire: c'est cela la seule urgence!

On peut très bien examiner ce dossier sans précipitation et surtout, sans se sentir obligés de pénaliser les salariés, les chômeurs et les retraités.

Une réforme courageuse n'est pas obligatoirement une réforme impopulaire. Ainsi, parmi les points clés, figure la volonté d'allonger à nouveau la durée de cotisation nécessaire pour avoir une retraite à taux plein.



FO
la force syndicale
www.force-ouvriere.fr

Quel message d'espoir pour les jeunes!

Commencer plus tard, terminer plus tard: tel est le programme!

D'ores et déjà, compte tenu du chômage, à 30 ans les jeunes engrangent trois ans de cotisation de retard.

FO refuse tout allongement de la durée de cotisation.

À partir du moment où le taux de remplacement (montant de la retraite par rapport au dernier salaire) est identique entre public et privé il n'y a aucune raison de remettre en cause le statut général des fonctionnaires garant, au delà de la question des retraites, d'une fonction publique républicaine.

Grèves et manifestations

www.fo-carrefour-annecy.info

SEPTEMBRE 2013

JOURNEE GREVES ET MANIFESTATIONS LE
MARDI 10 SEPTEMBRE POUR LA DEFENSE DE
NOS RETRAITES(dossier spéciale)

FO
la force syndicale
www.force-ouvriere.fr

revendique

► **L'augmentation des salaires.**

1% d'augmentation de la masse salariale génère 680 millions de cotisations vieillesse au régime général.

► **La compensation intégrale des exonérations de cotisations patronales.**

Sur l'année 2012, c'est 1,1 Mds€ qu'il manque à la Caisse nationale d'assurance vieillesse. En vingt ans, c'est 17 Mds€ de recettes en moins pour la branche vieillesse.

► **Une durée d'assurance conforme à la durée moyenne observée.**

En 2012, les salariés qui ont fait liquider leur pension présentaient une durée moyenne de 151 trimestres.

► **La fin de la politique d'austérité, une politique volontariste de création d'emplois.**

100 000 emplois représentent 450 millions € de cotisations vieillesse.

► **L'augmentation de la cotisation, salariale et patronale.**

Un point de cotisation vieillesse représente entre 4,4 et 5,3 Mds€

Alors que nombre de retraités ont des petites retraites il n'est pas envisageable ou de désindexer les retraites ou de ponctionner leur pouvoir d'achat.

N'oublions pas par exemple que les retraités compte tenu du chômage des enfants ou des petits enfants sont nombreux à exercer une solidarité financière importante.

Tout allongement de durée de cotisation:

Est le pire des signaux à envoyer aux jeunes générations;

Est une aberration pour les seniors car un salarié sur deux qui liquide sa retraite n'est plus en activité et le chômage des seniors est celui qui a le plus augmenté.

Allonger la durée c'est raccourcir la vie

10 septembre 2013

une date à bloquer



JOURNÉE GREVES ET MANIFESTATIONS LE MARDI 10 SEPTEMBRE POUR LA DÉFENSE DE NOS RETRAITES (dossier spéciale)

Dans la rue le 10 septembre



1993, 1995, 2003, 2007, 2010 et maintenant 2013. À chaque fois qu'un gouvernement s'attaque au dossier «retraites», il explique que c'est la der des ders et qu'il entend garantir le système pour l'avenir, redonner confiance, notamment aux jeunes.

C'est encore le cas cette année, même si l'engagement pour l'avenir est un peu plus prudent.

À chaque fois, également, on explique que cela doit se faire dans le dialogue, qu'il ne s'agit pas d'imposer.

Mais en 2013, comme en 2010, le dialogue est un dialogue de sourds. On nous reçoit, on nous demande notre analyse et nos positions. On ne dit rien et on annoncera les choix, à force de communication, d'ici quelques semaines.

Au préalable, sortent des sondages qui indiquent, comme par hasard, que les français sont favorables à certaines pistes envisagées par les pouvoirs publics! Mais avant toute chose, y compris avant d'entamer le «dialogue social», on annonce la mesure phare.

En 2010, c'était repousser l'âge de la retraite.

En 2013 c'est allonger la durée de cotisation pour avoir droit à une retraite à taux plein.

Dans les deux cas, cela conduit à reculer l'âge auquel on liquide sa retraite. Quel message d'espoir pour les jeunes générations!

Force Ouvrière a nettement affirmé son opposition à tout allongement de la durée de cotisation, pour plusieurs raisons.

CONTRE TOUT ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE COTISATION

À l'âge de 30 ans la génération née en 1974 a validé 3 ans de cotisations en moins que celle née en 1950. Alors qu'elle trouve un travail plus tard, on lui demanderait de travailler encore plus longtemps: c'est la double peine!

À ce rythme là, il faudra bientôt atteindre 68 ou 69 ans pour partir sans avoir une retraite amputée.

Bien entendu, quels que soient les gouvernements et les experts, on explique que l'espérance de vie augmentant, il est normal que l'on travaille plus! On oublie de parler de l'espérance de vie en bonne santé qui a diminué pour les hommes depuis 2008. On oublie aussi qu'avec de tels raisonnements on n'aurait jamais créé la Sécurité sociale et les retraites. Car il y en a toujours eu un pour dire que ça coûterait trop cher et que cela plomberait la compétitivité!

Heureusement, parfois dans l'Histoire, l'humaniste l'emporte sur le comptable!

CONTRE TOUTE OPPOSITION PUBLIC/PRIVÉ

Diviser pour mieux régner. Qui ne connaît cette tactique maintes fois utilisée dans les dossiers retraites?

ACTUELLEMENT, LA GÉNÉRATION NÉE EN 1952 FAIT LIQUIDER SA RETRAITE.

Pour ne pas subir de réduction de droits elle doit afficher 164 trimestres au compteur (soit 41 années de cotisations).

Mais en réalité, la durée moyenne validée au moment des départs en retraite est aujourd'hui de 151 trimestres (156 pour les hommes, 145 pour les femmes).

Mais à partir du moment où il est officiellement reconnu qu'il n'y a pas de différence de taux de remplacement (montant de la retraite par rapport au dernier salaire) entre privé et public, on ne voit pas où est le problème (sauf à ouvrir une usine à gaz pour mettre en place un régime unique où la solidarité s'effacerait devant les «contraintes» économiques, tant pour le privé que pour le public). Comme le disait un humoriste disparu: «Mieux vaut prendre aux pauvres, ils sont plus nombreux!»

AUJOURD'HUI, UN SALARIÉ SUR DEUX QUI LIQUIDE SA RETRAITE N'EST PLUS EN ACTIVITÉ PARCE QU'IL EST AU CHÔMAGE, en préretraite maison ou en inaptitude, et le chômage des seniors (+50 ans) est celui qui augmente le plus. En quelque sorte on va les obliger à travailler plus longtemps mais il n'y a pas d'emploi pour eux!

JOURNEE GREVES ET MANIFESTATIONS LE MARDI 10 SEPTEMBRE POUR LA DEFENSE DE NOS RETRAITES(dossier spéciale)

HOLD-UP SUR NOS RETRAITES!

Pour certains, les retraités seraient des «nantis»

Ils oublient:

- ◆ Que 10% des retraités vivent en dessous du seuil de pauvreté
☛ 946 €/mois,
- ◆ Qu'une pension, c'est en moyenne
☛ 1 256 €/mois,
- ◆ Que la moitié des nouveaux pensionnés perçoit le minimum contributif et donc, a moins de ☛ 1 028 €/mois.

Mais cela ne les arrête pas!

La Cour des comptes a préconisé:

- ◆ La suppression de l'abattement de 10% de l'impôt dont bénéficient les retraités. Ce qui n'a rien à voir avec les «frais professionnels» mais correspond à une mesure fiscale prenant en compte les inégalités entre différentes catégories socioprofessionnelles.
Hold-up sur les retraités
☛ 3 milliards!

Dans la conférence «sociale» de juin, d'autres pistes ont été avancées:

- ◆ Aligner le taux de la CSG des retraités sur celui des actifs (-6,6% à 7,5%).
Hold-up sur les retraités
☛ 2 milliards!
- ◆ Imposer les majorations de pensions pour les parents ayant eu au moins trois enfants.
Hold-up sur 3 millions de foyers ☛ 890 millions!
- ◆ Désindexer les pensions de l'évolution des prix après les avoir désindexées des salaires. Par exemple, en sous indexant de -1,2 point les pensions assujetties à la CSG à 6,6% et de -0,5% celles au taux réduit pendant trois ans.
Hold-up sur les retraités
☛ 2,8 milliards!

- Après la taxe de 0,3 % au 1^{er} avril 2013, la non revalorisation des seuils d'imposition, la suppression de la 1/2 part pour les personnes isolées, la coupe est pleine!

- Les retraités ne sont pas des nantis!

- Beaucoup d'entre-nous doivent déjà soutenir leurs enfants et petits-enfants dans une situation de crise.

- Non à l'austérité imposée aux actifs comme aux retraités!

Pour l'Union Confédérale des Retraités Force Ouvrière, c'est non!

UCR

FO
la force syndicale
www.force-ouvriere.fr

Avec l'UCR-FO, mobilisons-nous!

www.fo-carrefour-annecy.info

SEPTEMBRE 2013

JOURNEE GREVES ET MANIFESTATIONS LE
MARDI 10 SEPTEMBRE POUR LA DEFENSE DE
NOS RETRAITES(dossier spéciale)



FORCE OUVRIERE
PRODUCTION

Survivre
pour travailler
plus longtemps ?

Ou
survivre
pour VIVRE ?

RÉSISTER FO
ET NE PAS LÂCHER

10 SEPTEMBRE 2013
LE CLIOC

Le progrès ce n'est pas d'obliger les gens à
travailler plus longtemps parce qu'on ne veut pas
répartir différemment les richesses.

Allonger la durée c'est raccourcir la vie !

AVEC FO, SOYEZ MAITRES DE VOS DESTINS !

AVEC FO, SOYEZ DANS LA RUE !

VOS DROITS
SONT NOTRE
SEULE LOI

J.B.72

JOURNEE GREVES ET MANIFESTATIONS LE MARDI 10 SEPTEMBRE POUR LA DEFENSE DE NOS RETRAITES(dossier spéciale)



OUI à l'augmentation des Salaires et Pensions !
OUI à la création de vrais Emplois !
OUI au blocage des mesures d'Austérité !
OUI A DE BONNES RETRAITES PAR REPARTITION !

Après la conférence sociale des 20 et 21 juin 2013, les Unions Départementales CGT, FO, FSU, SUD SOLIDAIRES de la Haute Savoie constatent que le gouvernement a décidé de poursuivre les attaques contre tous les droits et acquis des salariés, en particulier contre les retraites des salariés des secteurs privé et public.

Les premières annonces se précisent :

- allonger la durée de cotisation jusqu'à 44 annuités,
- revaloriser les pensions en dessous de l'inflation,
- aligner le taux de la CSG des retraités imposables sur celui appliqué aux actifs,
- durcir le mode de calcul des pensions des fonctionnaires

Si la durée de vie augmente, c'est parce que les salariés peuvent s'arrêter de travailler au bout d'un certain temps ! N'invertissons pas !

Les UD CGT, FO, FSU, SUD Solidaires estiment que d'autres alternatives sont possibles, ce n'est pas l'augmentation de l'espérance de vie qui est responsable du soi-disant déficit du régime de nos retraites mais toutes les mesures d'austérité prises avec en particulier l'exonération des cotisations du travail revendiquée et obtenue par le patronat.

C'est l'augmentation des salaires et des pensions, la lutte contre la fraude fiscale : 60 milliards d'euros par an, la remise à plat des exonérations de cotisations (30 milliards d'euros) pour les employeurs, l'arrêt des suppressions de postes dans la Fonction Publique et des licenciements dans le privé, qui entraîneront automatiquement une hausse du montant des cotisations et donc des ressources financières pour la Sécurité Sociale.

10 % du Produit Intérieur Brut est passé en quelques années des salaires vers le capital, à l'origine d'ailleurs de la crise financière. Le P.I.B. s'élève à environ 2 000 milliards d'euros par an, le budget de la sécu à environ 535 milliards d'euros.

Après la loi sur la «flexibilité du travail», élaborée sur la base de l'ANI qui donne la possibilité aux employeurs, de licencier plus facilement, plus vite et moins cher, loi qui remet en cause de nombreux articles du Code du Travail, les Unions Départementales CGT, FO, FSU de la Haute Savoie n'accepteront pas de voir les retraites une nouvelle fois attaquées.

Elles réaffirment qu'il est possible que les jeunes aient droit aussi à de bonnes retraites. Le PIB par habitant a été multiplié par six depuis 1950.

Si le gouvernement persiste dans sa volonté il ne nous laisserait d'autres choix que d'organiser la mobilisation massive par la grève et manifestations à même de créer le rapport de force susceptible de faire arrêter cette logique infernale austérité/récession/ déficit...

Rassemblons-nous dans chacune de nos professions et de nos entreprises pour faire valoir nos revendications d'augmentations de salaires et d'emplois, pour défendre notre droit à la retraite à 60 ans à taux plein. C'est urgent pour mieux vivre !

Chômeurs, Public - privé, nous sommes tous concernés !
Précaires ou fonctionnaires, nous sommes tous visés !

Et Ensemble le Mardi 10 septembre 2013, dans le cadre d'une Journée Nationale de GRÈVE et de MANIFESTATIONS, nous dirons NON :

- **NON à l'allongement de la durée de cotisation pour une Retraite à taux plein**
- **NON à la désindexation des pensions par rapport à l'inflation**
- **NON à la remise en cause du mode de calcul des pensions des fonctionnaires**

JOURNEE GREVES ET MANIFESTATIONS LE
MARDI 10 SEPTEMBRE POUR LA DEFENSE DE
NOS RETRAITES(dossier spéciale)

VERS LA RETRAITE

DES

MORTS ?



www.fecfo.fr

FO
FEC Employés
& Cadres

www.fo-carrefour-annecy.info

SEPTEMBRE 2013

PRIME RENTREE SCOLAIRE



Vos élus FO
communiquent !



PRIME
"RENTREE SCOLAIRE"

Montant de la prime de rentrée scolaire 2013 selon l'âge de vos enfants

Plusieurs montants sont mis en place, et ce, selon l'âge de l'enfant. Plus l'enfant est âgé alors plus la prime sera grande, voici son échelle :

- Pour les enfants âgés de 6 à 10 ans la prime de rentrée scolaire sera de 360.47€
- Pour les enfants âgés de 11 à 14 ans la prime de rentrée scolaire sera de 380.36€
- Pour les enfants âgés de 15 à 18 ans la prime de rentrée scolaire sera de 393.54€

J.B.72



Vos élus FO
communiquent !



PRIME
"RENTREE SCOLAIRE"

Conditions de ressources de la famille pour toucher la prime de rentrée scolaire 2013

La prime de rentrée scolaire 2013 est adressée aux familles qui ont au moins un enfant scolarisé âgé de 6 à 18 ans et sous conditions de ressources à ne pas dépasser.

C'est-à-dire que pour la percevoir, les revenus annuels du foyer ne devront pas être au dessus d'un certain seuil que voici plus bas (basé sur le revenu net catégoriel de l'année 2011).

- Pour un enfant, les ressources du foyer doivent être inférieures à 23 687€
- Pour 2 enfants, les ressources du foyer doivent être inférieures à 29 153€
- Pour 3 enfants, les ressources du foyer doivent être inférieures à 34 619€
- Par enfant supplémentaire : ajouter 5 466€

J.B.72

APGIS POUR LES ETUDIANTS



vous informe

ETUDIANTS

Prévoyance décès-arrêt de travail et frais médicaux



Les étudiants au sein du régime **CARREFOUR** bénéficient des droits liés à leur statut social de contrat à durée indéterminé :

Prévoyance décès-arrêt de travail et frais médicaux.

Dans ce contexte, les étudiants sont affiliés, à titre obligatoire, à partir du 3ème mois au régime frais médicaux, et ce, en complément de la mutuelle étudiante (base Sécurité sociale). Pour ceux qui ont un contrat à temps très partiel (moins de 16 heures), ils bénéficient d'une cotisation minorée, basée sur leur salaire. Elle se situe aux alentours de 30/35 € au lieu de 48 € pour un temps complet.

Il est à noter que seul le niveau Sécurité sociale est obligatoire pour la mutuelle étudiante

Vous pouvez donc ne pas souscrire à l'option « complémentaire » de votre mutuelle étudiante, la mutuelle **CARREFOUR** vous procurera un niveau de couverture très satisfaisant !

Vos élus FO, à votre disposition !

J.B.72

LA RUPTURE CONVENTIONNELLE DU CONTRAT DE TRAVAIL



© Fotolia

Lorsque vous et votre employeur décidez d'un commun accord de mettre fin à votre CDI, on parle de rupture conventionnelle. Cette procédure ne cesse de croître depuis sa création en 2008. Et pour cause, la rupture conventionnelle donne droit au chômage ainsi qu'à des indemnités plus élevées que les indemnités de licenciement. DailyConso vous dit tout sur la rupture conventionnelle.

La rupture conventionnelle

La rupture conventionnelle met fin le plus simplement du monde et d'un commun accord au contrat de travail qui lie le salarié et l'employeur (sous l'impulsion de l'un des 2). Mais attention, la rupture conventionnelle ne peut mettre fin qu'à un **contrat à durée indéterminée** (CDI) et ne peut être imposée par l'une des 2 parties. Contrairement au licenciement (à l'initiative de l'employeur) ou à la **démission** (à l'initiative de l'employé).

Les avantages

La rupture conventionnelle présente 2 avantages de poids. Elle vous permet tout d'abord de bénéficier d'une indemnité très favorable appelée indemnité spécifique de rupture conventionnelle. Le montant de cette indemnité spécifique ne peut en aucun cas être inférieur à celle de l'**indemnité légale de licenciement**. Pour le reste, vous allez devoir user de vos talents de négociatrice pour partir avec le plus gros chèque possible.

L'indemnité spéciale de rupture conventionnelle ne peut être inférieure à celle de licenciement donc. Ainsi, pour la calculer, vous devez calculer l'indemnité de licenciement auquel vous avez droit : 1/5e de mois de salaire par année d'ancienneté, auquel s'ajoutent 2/15e de mois par année au-delà de 10 ans d'ancienneté. L'excédent est à déterminer avec l'employeur. Un conseil, gardez à l'esprit que la rupture conventionnelle est également très avantageuse pour lui (elle est rapide, lui coûte moins cher, etc) !

Ce n'est pas tout ! La rupture conventionnelle vous permet également de **bénéficier des allocations de chômage**. Sous réserve de remplir les conditions permettant d'en bénéficier bien entendu : activité préalable suffisante, recherche d'un emploi, etc).

Procédure

La procédure de rupture conventionnelle est simple et rapide. La première chose à faire est de convenir avec l'employeur du principe de rupture conventionnelle et de ses modalités au cours d'un entretien. Vous êtes en droit de vous faire assister par une personne de votre choix membre de l'entreprise. Le mieux est de demander l'assistance d'un salarié syndiqué, d'un délégué du personnel ou d'un membre du **comité d'entreprise**.

Une fois d'accord, vous et l'employeur devez signer une convention de rupture dans laquelle doit figurer la date de rupture du contrat de travail mais aussi le montant de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle.

Les 2 parties signataires disposent d'un droit de rétractation, à adresser par courrier avec accusé de réception à l'autre partie, pendant un délai de 15 jours calendaires à compter du lendemain de la date de signature de la convention. Au terme de ce délai, vous ou l'employeur devez envoyer une demande d'homologation de la convention à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE). N'oubliez pas de joindre un exemplaire de la convention de rupture conventionnelle. Cette demande d'homologation est disponible sur le **site internet du ministère du Travail**.

Le DIRECCTE dispose de 15 jours ouvrables pour vérifier le montant de l'indemnité spéciale de rupture conventionnelle et pour s'assurer du consentement des 2 parties. Vous pouvez considérer l'homologation comme acquise sans manifestation de cette autorité passé ce délai.

La date de rupture du contrat de travail à inscrire sur la convention de rupture conventionnelle ne peut donc être antérieure au délai de latence de 35 jours environ (en comptant les délais postaux) suivant le lendemain de la signature de la convention : période pendant laquelle vous ou l'employeur pouvez vous rétracter et pendant laquelle la DIRECCTE étudie la convention.



EMPLOYES DANS LA GRANDE DISTRIBUTION : « Pourquoi ne se révoltent-ils pas ? »



Des lignes de caisses d'un hypermarché au siège social d'une entreprise française de grande distribution, la sociologue Marlène Benquet a enquêté pendant trois ans. Pour analyser, en immersion, les réalités du monde du travail.

Pourquoi avoir décidé de travailler sur le secteur de la grande distribution ?

Marlène Benquet - Dans mes recherches, j'ai toujours souhaité analyser les transformations du travail et du capitalisme. J'ai donc cherché un secteur qui soit révélateur des transformations contemporaines de l'économie. J'ai choisi le secteur tertiaire puis, au sein de celui-ci, la grande distribution car elle est très représentative des trois grandes évolutions de l'économie depuis la fin des années 70. A savoir un mouvement de féminisation – de plus en plus de femmes travaillent –, un de précarisation – la norme du CDI s'est raréfiée – et un autre de tertiarisation – on travaille de plus en plus dans le tertiaire et de moins en moins dans le secondaire. Enfin, c'est un secteur où la question de la participation des salariés se pose avec d'autant plus d'acuité qu'il est, par définition, impossible de délocaliser l'activité. C'est un secteur qui est très consommateur de main-d'oeuvre. La grande distribution représente plus de 600 000 salariés et Carrefour demeure le premier employeur privé en France.

Pourquoi avoir choisi l'immersion en vous faisant embaucher en tant qu'hôtesse de caisse ?

La plupart des enquêtes sociologiques sont statistiques. Elles sont utiles pour avoir un diagnostic général pour un secteur d'emploi mais elles ne nous permettent jamais de saisir de l'intérieur les raisons d'agir d'un individu. Pourquoi ils se comportent de telle manière ? Pourquoi ils ne se révoltent pas ? Le seul moyen pour cela, c'est "l'observation participante" permettant de comprendre les raisons comportementales des différents niveaux hiérarchiques. J'ai donc été embauchée comme caissière, puis j'ai fait un stage au sein de la fédération syndicale et j'ai terminé mon enquête au sein du service des ressources humaines.

Quelle analyse faites-vous de la condition de travail au terme de ces trois ans ?

Il faut distinguer les conditions d'emploi des conditions de travail. Du point de vue de l'emploi, les caissières sont au smic horaire, la précarité est donc d'abord économique. Ensuite, il y a une précarité temporaire parce que les horaires des caissières varient tout le temps, ce qui complique l'organisation de leur vie extraprofessionnelle. Enfin, la dernière précarité est projectionnelle. C'est l'un des rares métiers où le temps que vous passez au sein de l'entreprise n'augmente pas vos chances d'avoir un meilleur emploi dans l'avenir. C'est un peu une expérience blanche. Le fait d'avoir été caissière dix ans n'est pas quelque chose que vous pourrez valoriser ensuite. Ça vous permet juste de manger.

Qu'est-ce qui reste le plus pénible ?

Le fait que les tâches sont conditionnées par l'extérieur, à savoir le flux des clients et celui des produits. C'est proche du travail à la chaîne. Vous ne maîtrisez pas votre temps. Vous ne décidez pas de faire une pause, elle est imposée par votre hiérarchie. Vous ne pouvez pas vous lever pour vous dégourdir les jambes : les clients ne comprendraient pas et, de plus, vous êtes sans cesse exposé au regard des autres. Vous n'êtes jamais invisible, jamais tranquille. Vous êtes sans arrêt soumis aux injonctions des clients, de l'encadrement. Vous n'avez pas d'espace propre : contrairement à d'autres métiers, une caissière n'a pas sa propre machine. Impossible de personnaliser son espace de travail puisque vous changez souvent deux fois d'endroit dans la journée. Ce sont des éléments de pénibilité non négligeables.

www.fo-carrefour-annecy.info

SEPTEMBRE 2013

EMPLOYES DANS LA GRANDE DISTRIBUTION : « Pourquoi ne se révoltent-ils pas ?(suite)



Vous expliquez dans votre livre que la direction du groupe qui vous a embauchée a décidé de faire tourner un nombre inchangé d'hypermarchés avec 9,3 % de salariés en moins. Comment a-t-elle pu imposer cette hausse du rythme de travail ? Ce groupe est passé des mains des familles fondatrices à celles d'actionnaires financiers. Ils n'ont pas eu recours à des innovations techniques, ils ont forcé les gens à augmenter leur productivité horaire. Dans ce cadre, la direction n'hésite pas à demander aux gens de travailler plus vite. En caisse centrale, un palmarès des caissières est affiché chaque semaine : vous voyez le nombre d'articles/horaires que vous avez fait. Enfin, la réduction du nombre de salariés oblige à travailler plus vite. Quand la file s'allonge à votre caisse, vous n'avez pas d'autre choix. La situation l'exige.

Comment la paix sociale est-elle créée et maintenue

?

Politiquement et scientifiquement, on se demande pourquoi les salariés consentent à de tels efforts. Mais plutôt que de se demander pourquoi ils ne se révoltaient pas, j'ai cherché à interroger les dispositifs qui empêchent cette action contestataire. Il y a des dispositifs qui rendent impossible la contestation, notamment au niveau du recrutement d'une population docile et moins diplômée. C'est étonnant de voir que dans un secteur dans lequel on a surtout besoin de gens les soirs et les week-ends, on recrute principalement des mères de famille dont le métier de caissière représente souvent la seule chance d'avoir une relative sécurité financière.

Vous pensez que la grande distribution recrute prioritairement des sous-diplômés ?

Je ne pense pas que ce soit aussi machiavélique que ça, c'est simplement l'un des rares secteurs où votre situation familiale et votre cursus scolaire n'importent pas. Le recrutement se fonde sur deux uniques critères : la disponibilité et la discipline. Le manque d'expérience n'est jamais considéré comme un problème. Il y a d'autres dispositifs qui expliquent la faible contestation, comme le fait de donner des horaires variant constamment ou d'empêcher les employées de parler entre elles en caisse. Ainsi, les caissières se connaissent souvent peu, elles sont isolées, ce qui évite la montée d'une colère collective.

Comment s'organise le management ?

Les conditions de travail sont définies par un système de faveurs. La grande distribution est l'un des rares secteurs où une part importante des conditions de travail ne sont pas définies collectivement, mais entre le supérieur hiérarchique et l'individu. Les vacances, les pauses supplémentaires, les postes disponibles en dehors de la caisse (à l'accueil ou pour la vente de sapins durant les périodes de fêtes) s'obtiennent en se faisant bien voir de sa hiérarchie.

Ce management risque-t-il de se détériorer encore plus ?

C'est possible, car je pense que le management est de plus en plus contraint par les logiques économiques des actionnaires. Le pdg est devenu le salarié du conseil d'administration, il peut être révoqué à tout moment. La financiarisation de l'actionariat rend de plus en plus difficile le fait d'isoler des responsables. En tant que telle, la grande distribution n'est que le reflet du monde économique actuel.

Propos recueillis par David Doucet

Marlène Benquet, *Encaisser ! Enquête en immersion dans la grande distribution*, La découverte, 2013

QUESTION DP - REUNION DU 8 AOUT 2013 :	
Q2013-08-01	<p>LIGNE BLEU</p> <p>Les élus FO demandent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le montant dépensé pour la mise en place de la ligne Bleue ? 2. Le montant dépensé pour le retrait de la ligne Bleue ? <p>Nous attendons une réponse précise de votre part ?</p>
Q2013-08-02	<p>CARRELAGE</p> <p>Les élus FO demandent que le carrelage cassé et réparé par le service d'entretien ainsi que celui qu'ils sont obligés d'enlever suite au projet ligne bleu soit fait avec leur accord le samedi soir, pour qu'ils puissent sécher correctement le week-end et ne gêner aucunement le personnel et les clients.</p> <p>Nous attendons une réponse et une réaction de votre part.</p>
Q2013-08-03	<p>MATERIEL</p> <p>Suite à la question 5 du mois de juin 2013 pour le nettoyage du parc de charge, les élus FO constatent que cela recommence et vous redemandent de faire le nécessaire.</p> <p>Nous attendons une réaction rapide de votre part.</p>
Q2013-08-04	<p>ODEUR NAUSEABONDE</p> <p>Les élus FO demandent que les bennes à déchets soient nettoyées plus régulièrement et enlevées plus souvent vu les grandes chaleurs, ce qui permettra de ne plus avoir d'odeur qui embaume tout le quartier et la prolifération de rats.</p> <p>Nous attendons une réaction rapide de votre part ?</p>
Q2013-08-05	<p>BADGE (encore)</p> <p>Les élus FO veulent savoir pourquoi vous revenez à la charge pour les Badges ? Question qui a été déjà traitée ultérieurement.</p> <p>Nous attendons une réponse précise de votre part.</p>
Q2013-08-06	<p>PRESSION</p> <p>Les élus FO ne comprennent pas pourquoi vous faites mettre la pression sur les employés pour le ménage (qui dit en passant est fait régulièrement) le magasin fait de très bon chiffre, les rayons sont corrects et vous trouvez toujours quelque chose de désobligeant à dire au sujet du nettoyage, ou autre ?</p> <p>Nous attendons une explication précise de votre part.</p>
Q2013-08-07	<p>MALADIE</p> <p>Les élus FO veulent savoir quand un employé qui travaille le matin, qui ne se sent pas bien, rentre chez lui et se fait mettre en arrêt ce jour même, les heures travaillées par cet employé avant son départ sont payées, perdues, ou mises en récupération sur son compteur ?</p> <p>Nous attendons une réponse précise de votre part ?</p>
Q2013-08-08	<p>CLIMATISATION</p> <p>Les élus FO demandent quand fonctionnera correctement la climatisation dans le magasin. Certaines zones du magasin et réserve sont intenables.</p> <p>Nous attendons une réponse précise de votre part ?</p>

REPONSE DE LA DIRECTION AU QUESTION DP DE AOUT 2013

ANNECY

Affiché direction - 9/08/13

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
QUESTIONS F.O.
DU 8 AOUT 2013

QUESTIONS DES ELUS F.O.	REPONSES
<p>1. LIGNE BLEU Les élus FO demandent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le montant dépensé pour la mise en place de la ligne Bleue ? 2. Le montant dépensé pour le retrait de la ligne Bleue ? <p>Nous attendons une réponse précise de votre part ?</p>	<p>1. L'installation a coûté quelques milliers d'euros ce qui est cher. C'est la raison pour laquelle il est aussi difficile de l'enlever. Le coût du retrait de cette ligne sera fait en interne par le service technique.</p>
<p>2. CARRELAGE Les élus FO demandent que le carrelage cassé et réparé par le service d'entretien ainsi que celui qu'ils sont obligés d'enlever suite au projet ligne bleu soit fait avec leur accord le samedi soir, pour qu'ils puissent sécher correctement le week-end et ne gêner aucunement le personnel et les clients.</p> <p>Nous attendons une réponse et une réaction de votre part.</p>	<p>2. Je suis d'accord avec vous : c'est vrai que c'est mieux de faire des travaux de carrelage le samedi soir.</p>
<p>3. MATERIEL Suite à la question 5 du mois de juin 2013 pour le nettoyage du parc de charge, les élus FO constatent que cela recommence et vous redemandent de faire le nécessaire.</p> <p>Nous attendons une réaction rapide de votre part.</p>	<p>3. Le nettoyage et le rangement de son matériel doit être assuré par chaque secteur ; un point sera fait chaque fin de semaine.</p>
<p>4. ODEUR NAUSEABONDE Les élus FO demandent que les bennes à déchets soient nettoyées plus régulièrement et enlevées plus souvent vu les grandes chaleurs, ce qui permettra de ne plus avoir d'odeur qui embaume tout le quartier et la prolifération de rats.</p> <p>Nous attendons une réaction rapide de votre part ?</p>	<p>4. Le nettoyage des bennes odorantes boucherie et boulangerie pâtisserie doit être réalisés par les rayons concernés 1 à 2 fois par semaine si nécessaire. Des sacs doivent être mis en place par le rayon afin de faciliter le nettoyage.</p> <p>Notez par ailleurs que nous devons faire plus d'enlèvements de bennes en cas de fortes chaleurs.</p>
<p>5. BADGE (encore) Les élus FO veulent savoir pourquoi vous revenez à la charge pour les Badges ? Question qui a été déjà traitée ultérieurement.</p> <p>Nous attendons une réponse précise de votre part.</p>	<p>5. <u>Article 18 du règlement intérieur</u> : « le personnel porte, pendant son temps de travail effectif, visiblement le badge qui lui est remis par la Direction »</p>

Début réunion : 10 h 00 Fin réunion : h

FO - Affiché vendredi 9 août 2013

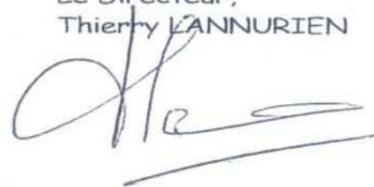
REPONSE DE LA DIRECTION AU QUESTION DP DE AOUT 2013

ANNECY

<p>6. PRESSION Les élus FO ne comprennent pas pourquoi vous faites mettre la pression sur les employés pour le ménage (qui dit en passant est fait régulièrement) le magasin fait de très bon chiffre, les rayons sont corrects et vous trouvez toujours quelque chose de désobligeant à dire au sujet du nettoyage, ou autre ?</p> <p>Nous attendons une explication précise de votre part.</p>	<p>6. Peut être n'avez-vous pas connaissance de mes propos sur le quotidien où, chaque fin de mois, je profite de ce support pour féliciter régulièrement les équipes sur les performances du magasin (le dernier était le 2 août). Pour la propreté, je note que de gros efforts ont été faits mais j'ai quand même le regret de vous informer que de nombreux clients trouvent que le nettoyage de notre magasin, carrelage et tablettes, est à améliorer. Afin de satisfaire votre curiosité, je vous invite à vous rapprocher de votre hiérarchie : cette dernière se fera certainement un plaisir de vous commenter les verbatim clients issus des études SET mensuelles ; il ne vous échappera pas que le nettoyage est souvent cité.</p>
<p>7. MALADIE Les élus FO veulent savoir quand un employé qui travaille le matin, qui ne se sent pas bien, rentre chez lui et se fait mettre en arrêt ce jour même, les heures travaillées par cet employé avant son départ sont payées, perdues, ou mises en récupération sur son compteur ?</p> <p>Nous attendons une réponse précise de votre part ?</p>	<p>7. Il n'est pas possible de saisir 2 évènements sur la même journée, aussi chaque cas est différent. Si la majorité des heures prévues sont travaillées elles priment sur le code MALADIE. Dans le cas contraire, elles sont "récupérées". Le service paie rh veille à ce que le salarié n'ait pas d'heure non rémunérée.</p>
<p>8. CLIMATISATION Les élus FO demandent quand fonctionnera correctement la climatisation dans le magasin. Certaines zones du magasin et réserve sont intenable.</p> <p>Nous attendons une réponse précise de votre part ?</p>	<p>8. Nous avons en effet quelques difficultés avec la climatisation de certaines zones du magasin ; les réparations commandées sont en attente.</p>

La colonne de gauche retranscrit rigoureusement les questions des Délégués du Personnel F.O.

Le Directeur,
Thierry LANNURIEN



Les cobayes de l'ANI



Si on m'avait expliqué ce que signifiait l'Ani, j'aurais été de toutes les manifestations comme pour les retraites en 2010. » Marie pleure en se mordant les doigts. Elle ne connaît « rien au droit du travail », n'a pas fait d'études.

Lorsqu'au printemps dernier, les détracteurs de l'accord national interprofessionnel dit de « sécurisation de l'emploi » ont appelé les salariés à manifester dans toute la France contre ce texte qualifié de « casse sociale », cette ouvrière de la papeterie Elba à la Monnerie-Le-Montel dans le Puy-de-Dôme, ne s'est pas sentie « concernée ». Non syndiquée, en CDI depuis trente ans dans une entreprise en bonne santé, elle n'a pas jugé bon d'aller protester contre « ce cadeau de la gauche au Medef ». Confortée par les médias qui « ne parlaient que de Jérôme Cahuzac et du mariage pour tous », Marie est allée travailler en se disant que « l'Ani ne devait pas être si important », puisque tous les collègues étaient présents.

Ce n'est que ce lundi 8 juillet qu'elle a réalisé « la tragédie » que représente pour elle ce texte devenu loi le 14 juin dernier, après le feu vert du Conseil constitutionnel. Et notamment le décret qui bouleverse la donne en matière de licenciements économiques collectifs. Lorsque son patron, le groupe Hamelin, leader de la papeterie de qualité, a annoncé, à quinze jours des vacances, qu'il allait rayer de la carte dès le mois d'octobre leur usine ainsi que deux autres sites en France, à Troyes dans l'Aube et Villeurbanne dans le Rhône, soit deux cents emplois sacrifiés. Hamelin n'a pas perdu de temps pour profiter des outils que lui confère désormais la nouvelle législation. Il n'a même pas attendu que les cadres hiérarchiques de l'administration du travail (les Direccte) soient, le 5 juillet, formés par leur ministère à ce Code du travail revisité par pans entiers.

Dès le 2 juillet, soit au lendemain de l'entrée en vigueur de la mesure concernant les licenciements collectifs, il a déroulé en comité européen d'entreprise son plan de restructuration, invoquant la crise du secteur. Le 8, il en informait les salariés. Et la première réunion de négociation du plan social, prévue ce 25 juillet, intervient étonnamment à la veille de la date où l'usine ferme pour congés durant trois semaines, réduisant un peu plus le délai de deux mois déjà très court durant lequel le comité d'entreprise peut se retourner. S'il voulait tuer toute velléité de lutte, Hamelin ne pouvait pas mieux s'y prendre. D'autant qu'en supprimant la possibilité d'intervention du juge des référés durant la procédure, la nouvelle loi désarme les représentants des salariés. Exit l'avocat qui pouvait suspendre en amont le plan, jouer la montre, gagner jusqu'à un an de répit. Quant au délai de deux mois, il ne permet plus à l'expert, éventuellement désigné par le comité d'entreprise, d'analyser sérieusement la validité du motif économique des licenciements comme par le passé. Désormais, seule l'administration du travail donnera un avis, lequel se limitera à juger la qualité des reclassements des salariés, sans aucune possibilité de contester le bien-fondé du motif économique. Dans ce cas précis une décision unilatérale de l'employeur, elle aura 21 jours à compter du 25 septembre pour homologuer ou non le plan.

En Auvergne, c'est le premier PSE qui découle de l'Ani qui a tant fracturé la gauche. Et c'est aussi un premier cas d'école en France pour l'administration de Michel Sapin. Car la méthode comme le calendrier du groupe Hamelin, 454e fortune de France selon le magazine Challenges, 3 000 salariés dans 21 pays, 700 millions d'euros de chiffre d'affaires, plus connue pour ses marques Oxford, Canson, Bantex, Super Conquérant, interrogent. Jusque dans les étages de la Direccte Auvergne où un proche du dossier reconnaît en "off" « un comportement de voyou où le minimum a été prévu en matière de congés de reclassement (4 mois au lieu de douze mois), d'indemnités supra-légales ». Ira-t-elle jusqu'à l'invalider ?

« Vous ne pouvez pas nous aider à passer chez Bourdin pour que les Français sachent »

C'est ce qu'espère André Chassaigne. Le député du Puy-de-Dôme, président du groupe Front de Gauche à l'Assemblée, qui a mené pendant des mois la fronde anti-Ani déposant vainement plus de cinq cents amendements, reprend son bâton de pèlerin. Il entend mettre « au pied du mur Michel Sapin », faire de ce dossier « un exemple emblématique de l'Ani, porte ouverte à tous les abus patronaux » et tient là sa revanche.

L'usine Elba, fleuron familial qui a compté jusqu'à 300 ouvriers avant d'être absorbé inexorablement comme beaucoup de PME par les financiers au fil des restructurations, se trouve sur sa circonscription. Et la situation de l'emploi y est particulièrement alarmante. Le bassin, rural et enclavé, « dérouille ». À l'image de Thiers, berceau de la coutellerie et bastion de la plasturgie à genoux, avec un taux de chômage de plus de 11 %, très supérieur à la moyenne départementale. « Cette décision à la veille des vacances frise l'indécence et confirme de façon magistrale les atteintes sans précédent au droit du travail que recèle cette loi », s'emporte le député. Il s'est fendu d'un courrier à Michel Sapin et Arnaud Montebourg.

Remonté comme jamais : « Contrairement aux engagements du candidat François Hollande, aucune mesure législative n'a été prise pour mettre un terme aux licenciements abusifs.

Bien au contraire, le 16 mai dernier, lors du débat parlementaire sur la proposition de loi des députés du groupe GDR visant à interdire les licenciements boursiers et les suppressions d'emplois abusives, Sapin s'est réfugié derrière le soi-disant bouclier de la loi de sécurisation de l'emploi pour justifier son refus de faire adopter notre proposition de loi. On voit les dégâts aujourd'hui. »

ACTUALITE DU GROUPE CARREFOUR ET NATIONAL

Pour les 64 salariés de la Monnerie-Le-Montel, petite commune de 2 000 âmes, cette annonce est un « énorme coup de massue ». Rien ne laissait présager une telle nouvelle. « On a travaillé comme des fous pour préparer la rentrée scolaire. Il y avait cinquante intérimaires depuis février. On venait de recevoir des chaussures de sécurité toutes neuves. Le directeur du site nous répétait que nous étions les meilleurs depuis que nous nous sommes recentrés sur la production de classeurs à anneaux, que le groupe allait investir.

En 2011, je suis même allée en Angleterre pendant quinze jours pour apprendre à travailler sur de nouvelles machines et ensuite former mes collègues. » Assise dans un recoin à l'entrée de l'usine au milieu d'un petit groupe de salariés, Marie est inconsolable. Elle a « les jambes coupées » et cinquante ans, « l'âge où le voyant devient rouge pour retrouver un emploi ». « C'est comme si une bombe m'avait soufflée », articule-t-elle ce lundi 15 juillet. « Vous ne pouvez pas nous aider à passer chez Jean-Jacques Bourdin et au 20 heures pour que les Français sachent que nous sommes les cobayes d'une loi inventée par la gauche qui profite aux patrons voyous ? » demande très sérieusement sa collègue Véronique, qui a ressassé tout le weekend « la trahison ». Elle est venue travailler ce lundi en se jurant : « c'est un mauvais rêve, c'est impossible de nous virer comme des malpropres juste avant les vacances après nous avoir félicités pendant des années pour la qualité de notre travail et la productivité du site ». Sa machine « montage classeur » tourne encore en 3X8. Elle a voté Hollande, croyait « au socialisme » et n'ira « plus jamais voter puisque leurs lois sont pires que celles de la droite ».

« Et si Hamelin profitait des congés pour nous piquer les machines ? » s'inquiète Danièle. Elle part à la retraite à l'automne, catastrophée à l'idée de voir le rideau tomber sur cette usine ancrée dans le territoire depuis 1906. « J'ai passé ma vie ici. J'avais promis de repasser boire le café avec les camarades », dit-elle, le regard braqué sur le portail de l'immense domaine qui jouxte le site. C'est la propriété des Chevalieriat, la famille qui a fondé cette papeterie : « Ils sont écœurés devant ce saccage. » Danièle pense aux jeunes, aux quadras, majoritaires dans l'usine, à tous ceux qui ont des crédits sur le dos. Comme Jean-Luc, 34 ans. « Même si la dernière embauche remonte à dix ans, on avait tout pour y croire. » Alors sa femme et lui ont fait construire il y a un an, emprunté sur 25 ans et mis en route leur deuxième enfant. « Il va naître en août dans ce merdier et c'est comme un rêve qui part en fumée », lâche-t-il. Depuis neuf mois, il était chef d'équipe. Cela ne se voit pas sur sa fiche de paie bloquée à 1 200 euros nets et au grade d'ouvrier qualifié alors qu'il devrait être agent de maîtrise, mais c'était le sacrifice pour accéder à la promotion. « Tout ça pour rien. »



Quel que soit l'âge, la question est sur toutes les lèvres, de la machine à café au mur de palettes érigé à l'extérieur sur lequel les salariés ont déployé une banderole noire où en lettres jaunes, on peut lire « Elba, 64 morts ». Comment se battre dans la torpeur de l'été dans cette usine loin de tout, qui n'est pas un bastion de la lutte, sachant que la nouvelle législation les entrave dans leurs possibilités de recours devant la justice ?

Comment faire du bruit, obtenir que les discussions soient repoussées à septembre compte tenu des vacances ? Brûler des palettes ? Faire grève ? Descendre dans la ville-préfecture à Clermont-Ferrand mettre la pression sur les représentants de l'État ? Dire aux voisins de ne plus acheter par solidarité de cahiers Super Conquérant, de papiers à dessin Canson, de classeurs Bantex, de bloc-notes Oxford à l'heure où les grandes surfaces s'apprêtent à recevoir la foule pour la rentrée des classes ? C'était leur fierté d'ouvriers. Pousser le caddie au supermarché et s'arrêter au rayon papeterie sans rien acheter, juste pour contempler le fruit de leur travail sur les étals, se dire : « On sert à quelque chose, on contribue au savoir, à l'éducation dans le monde entier. » Même les syndicalistes, peu habitués à combattre des licenciements de cette taille, sont perdus, surpris. Ils oscillent entre l'envie d'en découdre et le fatalisme, l'envie de se contenter de négocier une bonne prime à la valise et celle d'aller plus loin dans le rapport de forces. Rui Ribeiro, le délégué CFDT, secrétaire du comité d'entreprise, maudit la nouvelle législation qui fait d'eux « des cobayes » : « C'est de la merde si Laurent Berger (11e secrétaire général de la CFDT, signataire de l'Ani) m'avait demandé mon avis. »

Avec Bouchaib Zaim-Sassi, le représentant FO et Arnaldo Da Silva pour la CGT, ils sont suspendus au téléphone avec leur avocat, Jean-Louis Borie.

Spécialiste du droit social, rôdé aux PSE et au dé tricotage du droit du travail depuis trente ans, il a suivi du début à la fin la naissance de l'Ani puis sa transposition en loi et martèle : « Toutes les batailles que l'on ne mène pas sont perdues. » La nouvelle législation restreint les possibilités de recours en amont ? Il ne s'inquiète pas et fourbit ses armes. « Il est trop tôt pour l'heure tant que la première réunion n'a pas eu lieu pour agir, tant que l'expert n'est pas entré en scène. Cela va se cristalliser en août et en septembre lorsqu'on saura si l'expert mandaté par le CE aura ou non obtenu les informations nécessaires de la part de la direction mais déjà, ouvrir une procédure de ce type pendant les vacances constitue une entrave et nuit à une information de qualité comme ne pas avoir cherché d'accord majoritaire et préféré une décision unilatérale. »

En attendant, les salariés qui pensaient que « les licenciements n'arrivaient qu'aux autres » se sont mis en grève mardi 16 juillet « pour une durée indéterminée », ont annoncé fièrement les syndicats. Ce vendredi, ils ont interpellé la ministre de l'Artisanat, Sylvia Pinel, venue visiter une coutellerie dans la montagne thiernoise. À la grande satisfaction de Nicolas, « les collègues commencent à se bouger et à réaliser que c'est pas en pleurant dans son coin qu'on va maintenir nos droits ». Syndiqué à FO, il est le seul ouvrier de l'usine à avoir manifesté deux fois contre l'Ani le printemps dernier. à l'époque, tout le monde l'avait raillé : « Tu as bien du temps et de l'argent à perdre pour aller manifester. »

Le nouveau site web de Carrefour inspiré par Casino



Une section interactive baptisée « Si j'étais Carrefour », permet également aux visiteurs du site de soumettre leurs idées au

distributeur. Si elles trouvent un assez bon écho auprès de la communauté d'internautes, celles-ci seront étudiées par Carrefour et peut-être mises en œuvre. Une démarche qui rappelle furieusement celle du site participatif C'vous de Casino, lancé début 2012.

Carrefour recrute un ancien patron de Darty pour gérer son e-commerce



Distribution : Selon nos informations, Carrefour a officialisé hier en interne la nomination d'Hervé Skornik au poste de « directeur non alimentaire et e-commerce ». Polytechnicien passé par Stanford, Hervé Skornik a commencé sa carrière au ministère des Transports avant de prendre la direction générale de la chaîne de prêt-à-porter Etam, en 1994, puis d'entrer chez Darty en 2000. Successivement directeur général en charge du réseau de magasins, puis directeur général en charge des produits, il accédera à la présidence de la filiale française du distributeur d'électroménager et d'électronique grand public en 2008. Il est remplacé brutalement en 2012 par Bruno Crémel, ancien directeur général de la Fnac en France.

Les grandes surfaces gonflent-elles leurs prix pour les vacanciers ?

Les prix dans les grandes surfaces du littoral font visiblement un bond en période qui prévoient désormais leurs provisions pour le séjour. Pas question d'acheter sur manifeste. Et les aoûtiers qui séjournent sur le littoral semblent particulièrement Août pire que juillet ?



estivale. Nombreux sont les vacanciers place, où l'augmentation des prix est impactés.

En 2012, l'UFC-Que choisir s'était basée sur un panier type contenant 340 produits, les au rayon fruits et légumes que l'on observait la hausse de prix la plus importante : +3,4 % en un mois. Les produits laitiers étaient aussi nettement plus chers : +1,12 %. Ces hausses sont fréquentes en été, les enseignes de grande distribution profitant de l'affluence des touristes pour augmenter leurs marges. Les bons et les mauvais élèves Bonne nouvelle pour le porte-monnaie : en Bretagne et en Poitou-Charentes, le prix de vos courses ne change traditionnellement pas, ou peu. Les enseignes de grande distribution basées dans certaines régions très touristiques, comme le PACA ou le Languedoc-Roussillon, sont celles qui augmentent habituellement le plus leurs prix. Alors l'affluence estivale pousse-t-elle les grandes enseignes à augmenter subrepticement leurs marges ? Constatez-vous une hausse, dans l'Ouest ou sur vos lieux de vacances ? Quelles sont vos astuces pour ménager votre portefeuille en été ?

Attention aux coups de chaud dans les grandes surfaces pendant la période estivale : les prix augmentent. Marc OLLIVIER/OUEST-FRANCE

Exclusif: première fermeture d'un drive en France pour Carrefour!



lors que les ouvertures de drive en France ne cessent de se multiplier (près de 2500 selon la base de données LSA Expert) et que Sylvia Pinel, ministre du commerce, a lancé un projet de loi afin d'en freiner l'essor, un second drive (après le Chronodrive de Halluin du boulevard de Roncq) va fermer en France.

En effet, la fermeture du 1er Carrefour Drive Solosera effective début août (celle-ci était évoquée depuis déjà de nombreux mois). Selon un expert, « situé à Tours à 400 mètres d'un Auchan, il n'avait jamais réussi à décoller ». De plus, l'arrivée de Leclerc Drive sur la zone n'aurait fait qu'empirer sa situation économique. L'activité de ce drive sera transférée au Carrefour de Tours Saint Pierre des Corps, qui possède un drive accolé. Qu'en conclure ? Que comme les autres formes de la commerce, les drives n'échappent pas aux exigences et aux évolutions de sa zone de chalandise. Dit plus crument, cette fermeture n'est certainement pas la dernière. Les distributeurs ont en effet privilégié la rapidité des implantations à l'analyse très fine et complète des zones d'implantation. Cette fermeture ne remet donc pas le moins du monde en cause l'essor du drive. Elle rappelle simplement aux distributeurs qu'il ne suffit pas d'ouvrir un drive pour qu'il soit rentable. Il faut, certes, trouver le bon modèle

économique (dans certains cas, on peut en douter...), mais aussi trouver les bons emplacements. En février dernier, le directeur du Chronodrive d'Halluin avouait: « Ce qui est en cause, c'est la qualité de l'emplacement : on est loin du rond-point et le passage est relativement faible en semaine. On a essayé de sortir de cette situation, on a essayé beaucoup de choses notamment avec nos partenaires du Chronovillage à travers des opérations communes sur le site, des animations commerciales, du mailing... Mais ça n'a pas marché. On pensait toucher une clientèle belge, mais on se rend compte qu'on n'y arrive pas. Alors plutôt que de perdre de l'argent, on préfère se concentrer sur d'autres emplacements plus intéressants pour nous. »

Colony Capital et groupe Arnault simplifient la structure de détention de leur participation conjointe dans Carrefour

Le fonds Colony Capital et le Groupe Arnault ont annoncé la scission prochaine de Blue Capital, au travers de laquelle ils détiennent des parts dans Carrefour, tout en maintenant "leur action de concert à l'égard" du géant de la distribution.

Les deux groupes expliquent qu'ils "ont décidé de simplifier la structure de détention de leur participation conjointe dans Carrefour, tout en maintenant leur action de concert à l'égard de cette société", dans un communiqué diffusé après-bourse.

"Cette opération, dont la réalisation est prévue d'ici à la fin de l'année, sera sans incidence sur le droit de vote double dont bénéficient actuellement les actions Carrefour détenues par Blue Capital", précisent-ils.

"La participation de Blue Capital dans Carrefour sera répartie entre les deux groupes conformément aux termes de l'acte de scission", selon le communiqué.

Colony Capital et Groupe Arnault soulignent qu'avec leurs sociétés affiliées ils "poursuivront leur coopération et continueront à mener, de concert, une politique commune à l'égard de Carrefour". "Ils réaffirment (également) leur engagement en tant qu'actionnaires de Carrefour et leur soutien à la stratégie de la société".

Les deux groupes détiennent à parité, via ce véhicule d'investissement, 8,1% du capital et 14,3% des droits de vote de Carrefour. Au total, Blue Capital et les autres sociétés affiliées membres du concert représentent, au 5 juin 2013 en tenant compte des actions et droits de vote assimilés, 14,48% du capital et 19,98% des droits de vote de Carrefour.

Express : Carrefour ouvre au sud de Bruxelles



En décembre 2012, un premier Express ouvrait à Bruxelles sous la désignation Express de Manhattan. Ce nouveau concept Carrefour organisé selon les moments de consommation offrait pour l'occasion une série de services spécifiques.

Un nouveau magasin Express en Belgique

Pour le second magasin sous cette enseigne, c'est Philippe Pâques – un franchisé connu pour ses sandwiches – qui ouvre dans ce qui était un ancien magasin d'appareils de jardinage à Ohain (une bourgade distante d'une dizaine de kilomètres au sud-est de Bruxelles). Principale caractéristique pour ce magasin de proximité : un large choix de produits prêts à consommer (sandwiches, plats préparés, snacks...).

Lionel Vallet nommé directeur de l'hypermarché Carrefour de Fourmies



A 39 ans, Lionel Vallet a pris le 29 juillet dernier la direction de l'hypermarché Carrefour de Fourmies et de ses 159 salariés. "Cela fait 16 ans que je travaille pour Carrefour, a-t-il précisé à la Voix du Nord, et j'ai déjà beaucoup voyagé... Dijon, Nevers, Moulins, Niort et Paris ces cinq dernières années." Ce commercial de formation a débuté sur le terrain, avant de gravir les échelons de la hiérarchie.

"Ma spécialité, ce sont les produits frais, ajoute-t-il. Cela correspond à mon caractère ; j'aime bien être dans l'opérationnel. Ça se traduit aussi dans les relations: j'ai besoin d'être en contact permanent avec la clientèle."

LAMBERSART :IL TENTE DE BRAQUER LE CARREFOUR CITY MAIS CE PREND LA PORTE



Deux malfaiteurs au visage dissimulé ont tenté de braquer la supérette aux alentours de 7h15. Sans succès. Puis ils se sont rabattus sur le Carrefour city d'Hellemmes. Florian, responsable adjoint du Carrefour city rue de Lille à Lambersart, n'en revient toujours pas. Ce mercredi matin, il reçoit un texto de son patron, vers 5h : « Il me disait Fais gaffe tu risques de te faire braquer. » En effet, mardi soir, un homme cagoulé avait été aperçu sur le parking de la supérette, à bord d'une voiture noire.

Le braqueur se prend la porte

Du coup, à l'ouverture du magasin ce matin à 7h, Florian décide de laisser la porte automatique fermée. « On l'a ouverte quand une cliente est entrée, puis on l'a refermée. » À 7h15, Florian et un collègue sont à la caisse. La cliente a sa baguette de pain à la main. Ils entendent « un gros boum ». Un homme cagoulé, vêtu de noir, portant une arme de poing et un sac pour mettre les billets vient de se prendre la porte en pleine face.

Ce dernier prend donc la fuite avec son complice qui l'attend dans une Audi A1 de couleur sombre.

Braquage à Hellemmes

L'auto disparaît, puis réapparaît à 7 h 45, devant le Carrefour City de la rue Roger-Salengro, à Hellemmes. Malheureusement, là, les employés n'ont pas été avisés d'une possible attaque. Le gérant est blessé de deux coups de crosse et les braqueurs s'emparent du coffre.

CARREFOUR DOPE SA PRESENCE DIGITALE AVEC DEUX NOUVELLES APPLIS



Pour la période estivale, Carrefour vient de lancer deux nouvelles applications mobiles. La première permet de rester en contact avec l'actualité de l'enseigne, la seconde avec sa banque Carrefour. L'appli « Carrefour » réunit plusieurs services, dont l'actualité de l'enseigne, les différents catalogues et promotions du moment, et les points de la carte de fidélité. Elle permet aussi de localiser le magasin le plus proche, ce qui peut inciter les clients des zones côtières à sortir de leur habituelle zone de chalandise.

ACTUALITE DU GROUPE CARREFOUR

CARREFOUR PRODUIT SONT FROID AU NATUREL

L'hyper a équipé de portes 80 % de ses meubles frais et froid, diminuant la puissance frigorifique nécessaire.

L'hyper de La Chapelle-Saint-Luc s'est équipé d'une installation frigorifique fonctionnant avec des fluides naturels, ammoniac et CO2. Le distributeur ouvre la voie à des systèmes plus propres, alors qu'une taxe va frapper les fluides de synthèse les plus nocifs d'ici au début 2014.

Situé près de Troyes (Aube), l'hypermarché Carrefour de La Chapelle-Saint-Luc occupe une place de choix dans l'arsenal du distributeur, pour au moins deux raisons. Côté pile, d'abord, cette unité flambant neuve de 7 000 m², inaugurée en novembre dernier à la suite d'un transfert-agrandissement de l'ancien hyper de 5 500 m², applique à la carte toutes les recettes de la reconquête énoncées par Georges Plassat et Noël Prioux : une dominante alimentaire sur les produits frais et locaux, une organisation simplifiée qui rend l'expérience la plus agréable possible...



Mais c'est en coulisses qu'il se distingue du reste de la flotte. Cet hypermarché est en effet le premier, en France, à être équipé d'une installation frigorifique d'un genre nouveau, mêlant deux fluides naturels : l'ammoniac pour produire le froid et le CO2 pour le distribuer le long des dizaines de mètres linéaires frais et surgelés.

ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

Par rapport aux fluides de synthèse, cette solution présente un triple intérêt. Elle est d'abord beaucoup plus écologique, puisqu'elle réduit de 100% les émissions de gaz à effet de serre du magasin. Ce qui va permettre au point de vente, dans un second temps, de s'affranchir d'une prochaine taxe sur les fluides frigorigènes (*lire encadré*). Enfin, couplé à d'autres dispositifs, comme les 80% de meubles frais et surgelés équipés de portes, ce procédé fait réaliser au magasin près de 20% d'économies d'énergie. Un chiffre considérable, sachant que le « froid commercial » est le premier poste de dépenses d'un magasin alimentaire, à plus forte raison un hyper, où il pèse 50% de la facture énergétique.

Hervé Duclos, le responsable achats énergie de Carrefour, résume l'ambition du projet : « *En France, environ 30% des émissions de gaz à effet de serre proviennent des installations frigorifiques. Nous avons donc fait le choix d'une installation frigorifique pérenne, à l'abri des évolutions de la réglementation européenne F-Gas.* » Cette dernière inspire la future taxe française sur les fluides frigorigènes, qui va frapper l'an prochain les fluides les plus pollués. Dans le viseur, notamment, les gaz de synthèse de type R404A, largement employés par les magasins alimentaires en France. Ils seraient plus de 70%, selon les experts, à utiliser ce fluide qui affiche un rendement de gaz à effet de serre désastreux. Une fuite de 1 kilo de R404A projette dans l'atmosphère 4 tonnes de CO2 ! D'où son interdiction programmée pour 2020 en Europe et en France.

- La production de froid est réalisée avec de l'ammoniac (NH3) confiné en salle des machines, puis distribué au CO2, tant pour le froid positif que négatif
- Le groupe comprend trois compresseurs NH3 d'une puissance de 450 kW et trois compresseurs CO2 d'une puissance totale de 58 kW
- Le circuit est alimenté par 500 kg de CO2 à -35 °C (négatif) et 1 000 kg de CO2
- La charge de l'ammoniac, limitée à 140 kg, permet de liquéfier le CO2, qui est pompé via une détente directe et un retour en phase gazeuse

COMBINAISON GAGNANTE Carrefour, qui teste déjà, par ailleurs, des solutions de production de froid à partir de CO2 transcritique, joue donc la carte de l'innovation. « *Nous aurions pu remplacer le R404A par un autre fluide de synthèse, le R134A, explique Hervé Duclos. Mais ce gaz, dont 1 kilo équivaut à " seulement " 1,3 tonne de CO2, risque à son tour d'être taxé, puis prohibé. Le groupe Carrefour s'est aussi engagé à améliorer son efficacité énergétique de 30 % d'ici à 2020 par rapport à 2004. Le froid commercial apporte ainsi sa pierre à l'édifice.* »

C'est donc la combinaison ammoniac-CO2, des fluides naturels « neutres » (1 kilo de produit égale 1 kilo d'émission de gaz à effet de serre, tandis que l'ammoniac n'en dégage aucun) que Carrefour a mise en place, avec toute une série de spécificités, qui tient à la nature de l'ammoniac. « *Il fait l'objet d'une réglementation très précise* », indique Laurent Meykuchel, directeur général d'Axima Réfrigération, la filiale de GDF Suez, qui a réalisé l'équipement du Carrefour de La Chapelle-Saint-Luc et d'un Leclerc breton.

Pour éviter tout un régime d'autorisations préalables de la préfecture, il faut d'abord que la charge d'ammoniac soit inférieure à 150 kg et confinée dans la chambre des machines. « *Au moment de la construction de la centrale, il faut bâtir le dossier avec les pompiers ou la Dreal [Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, NDLR], conseille Laurent Meykuchel. Il faut également faire une déclaration auprès de la préfecture.* » L'ammoniac nécessite aussi des équipements complémentaires. « *Notamment un détecteur en cas de fuite*, note Laurent Meykuchel. *Cette installation permet d'isoler automatiquement la pièce si nécessaire.* » Autre contrainte, il faut une limite de propriété de 8 mètres au moins entre le magasin (la salle des machines) et les autres propriétés. Enfin, le froid doit être distribué par un autre « média » que l'ammoniac, qui reste confiné dans la salle des machines. À La Chapelle-Saint-Luc, Carrefour a opté pour le CO2 plutôt que pour l'eau glycolée, une autre solution « propre ». Hervé Duclos a déjà calculé les différents bénéfices de cette installation, même s'il attend un an ferme de fonctionnement, en novembre prochain, pour tirer des conclusions plus définitives. « *Le bénéfice environnemental est évident, et nous prévenons aussi le risque d'une taxe ou d'une interdiction des fluides de synthèse* », annonce-t-il.

ACTUALITE DU GROUPE CARREFOUR

CARREFOUR REALISE UNE CROISSANCE DE 1,3% AU 2 EME TRIMESTRE

Carrefour a réalisé une croissance de 1,3 % au deuxième trimestre à changes constants, pour un chiffre d'affaires total de 20,5 Mds€ TTC. L'international, qui représente 52,9 % du CA, est en croissance de 2,6 %, tiré par l'Amérique Latine (+ 11,7 %) et, dans une moindre mesure, par l'Asie (+ 4,2 %).

A l'inverse, les ventes ont accéléré leur chute en Europe hors France, (- 4,2 %), plombées notamment par l'Italie (- 11,2 % en organique). Avec un recul de « seulement » 1,7 %, l'activité en Espagne résiste mieux qu'au premier trimestre (- 5,1 %). S'agissant de la France, les ventes sont quasi-stables : - 0,2 % pour 9,6 Mds€ avec essence. C'est un peu mieux qu'au premier trimestre (- 0,7 %). L'impact du carburant est globalement neutre sur la période. Les hypers sont en baisse de 0,5 % (- 1,2 % à magasins comparables) mais remontent un peu la pente par rapport au trimestre précédent (- 2,1 % à magasins comparables). Le circuit reste plombé par le non-alimentaire. En revanche, la performance des supermarchés s'est dégradée : - 1,4 % (- 0,8 % à magasins comparables après une stabilité sur les trois premiers mois). La proximité et les autres formats sont toujours nettement mieux orientés : + 4,8 % (+ 3,0 % à magasins comparables). Hors effet calendaire, hors essence, la croissance organique est de 1,2 % pour les hypers, stable en super et en progression de 4,6 % pour les autres formats. A noter que sur le trimestre, Carrefour a fermé 38 supérettes et en a ouvert 50 en France. Carrefour clôt ainsi le premier semestre avec une augmentation de 1,3 % de son chiffre d'affaires (41 Mds€, avec essence à changes constants) : + 2,8 % à l'international et - 0,4 % en France. Hors impact calendaire, le CA organique hors essence est en hausse de 2,1% (+ 2,9 % à l'international, + 0,7 % en France).

Alerte
inFO



Alerte
inFO

Suite aux différentes interventions de **FO**

concernant la remise 10% salariés négociée lors des NAO 2010 pour les règlements en 3X , 4X sans frais et le fuel domestique.

la Direction va mettre en place une procédure simple et fiable.

Merci de respecter cette procédure.

Si vous rencontrez des difficultés, rapprochez vous de vos élus **FO**.

FO ce ne sont pas des paroles, mais des actes.

Un syndicat...? Pourquoi ?

Certains diront "à être défendu", d'autres "à se défendre tous ensemble". En fait les deux idées sont indissociables car se syndiquer c'est se rassembler pour :



- Préserver voire améliorer les acquis sociaux et les conditions de travail
- Défendre l'emploi et le pouvoir d'achat
- Etc...

Une adhésion à un syndicat est un acte réfléchi ; alors qu'est ce qui différencie FO des autres ?

A FO, nous avons toujours privilégié la négociation à l'agitation.

A FO, les décisions sont prises en toute indépendance, que ce soit à l'égard du patronat, du gouvernement, des partis politiques ou de tout autre groupement extérieur.



A FO, chaque adhérent est assuré qu'il peut défendre librement son point de vue sur toutes les questions relatives à la vie, aux orientations et au développement de l'organisation.

UNITÉ, INDÉPENDANCE, LIBERTÉ,

Voici brièvement présenté **FO**, son esprit, sa façon d'être et de fonctionner au service des salariés.



ZOOM SUR

TOUS ENSEMBLE LE 10 SEPTEMBRE !!!!

**JE
NOUS
TOUS** **FO!**



MANIF RETRAITE LE 10 SEPTEMBRE 2013



VOUS AVEZ UNE VOIX, FAITES-LA ENTENDRE

RENDEZ-VOUS A 14H00 DEVANT LA PREFECTURE D'ANNECY !

LE BULLETIN D'ADHESION

ADHEREZ A FORCE OUVRIERE CARREFOUR ANNECY

Bulletin d'adhésion

- NOM Prénom
- Entreprise
- Profession
- Adresse personnelle
- Téléphone personnel
- Email

A retourner auprès d'un élu Fo carrefour Annecy

FO CS 2013 CS
Confédération Générale du Travail
FORCE OUVRIERE
 Carte Confédérale
 n°
Fier d'être syndiqué !

Nom/prénom : _____
 Syndicat : _____

www.force-ouvriere.fr

